



Jusqu'au lundi 21 janvier 2019

# Résidence Arts visuels au Musée de l'illustration jeunesse de Moulins

Les musées départementaux de l'Allier accueilleront pour la troisième année consécutive, de mai à juillet 2019, un artiste en résidence arts visuels. Le dossier de candidatures est à envoyer au plus tard lundi 21 janvier 2019.

## Objet de la résidence

- Pendant la durée de la résidence, fixée à trois mois, de mai à juillet 2019, l'artiste mènera un travail de création originale.
- L'artiste participera également à des actions de médiation, mais ces dernières n'excéderont pas 30% de son temps de présence, qui sera donc prioritairement consacré à la création.
- Ce projet de recherche artistique donnera lieu à un projet d'exposition itinérante dans le département de l'Allier.

## Conditions d'accueil en résidence

- L'artiste bénéficie de la mise à disposition d'un logement équipé de 164 m2 avec atelier.
- Allocation de résidence : 1 700 € par mois pendant 3 mois.

## Dossier de candidature

Le dossier devra obligatoirement comporter :

- Une lettre de motivation et d'intention du projet (deux pages maximum) précisant si l'artiste a déjà bénéficié d'une résidence.
- Un CV complet.
- Un dossier artistique synthétique avec des visuels d'oeuvres réalisées et d'éventuelles copies d'articles évoquant son travail.
- Eventuellement un ouvrage déjà publié ou des travaux déjà réalisés.
- Une présentation des activités de médiation envisagées en direction des publics.
- Attestation du statut de l'artiste.
- Précision concernant le permis de conduire.

L'artiste sera sélectionné par un jury, sur dossier, en fonction de l'originalité de son projet et de la double dimension artistique et de médiation.

### **Dossiers à envoyés jusqu'au lundi 21 janvier à :**

M. le Président du Conseil Départemental de l'Allier  
Musées Départementaux  
Résidence d'arts visuels  
1, rue Victor Hugo  
BP 1669  
03016 Moulins Cedex

### **Renseignements :**

[residencemusee@allier.fr](mailto:residencemusee@allier.fr)